



Droit de travail d'un conjoint de français

Par **fraissenet**, le **22/05/2008** à **17:31**

Je voudrai connaitre le droit de travail d'un conjoint de français en france pendant le moment où il ne possède qu'un visas long séjour de conjoint français.

A t'il droit de travailler ou ne doit il pas attendre l'obtention de son titre de séjour d'un an renouvelable délivré par la préfecture ?

Merci de votre réponse